

ARRETE

PL/JT/LT/2025/N° 465

Interdiction de stationnement
Chevet St Pierre

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la délibération N° 7 du Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon des seniors organisé par la ville de Senlis, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 4 places, Chevet St Pierre au plus près de l'Eglise, le samedi 13 septembre 2025 de 11h00 à 18h00

ARRETONS

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant sur 4 places parking Chevet St Pierre, au plus près de l'Eglise la samedi 13 septembre 2025 de 11h00 à 18h00.

Article 2 - Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Brigade de Gendarmerie de SENLIS



Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

Le : 11 SEP. 2025

Publié sur le site de la collectivité le : 11 SEP. 2025